

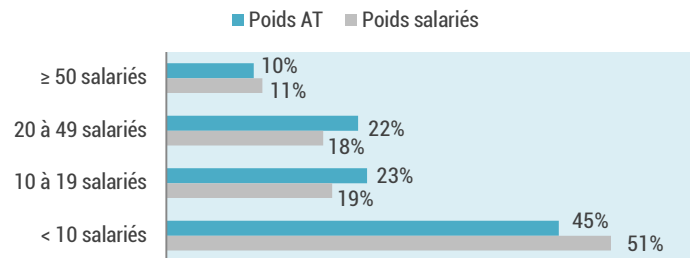
Fiche Sinistralité 2013 – METIERS DU plâtre et DE L'isolation



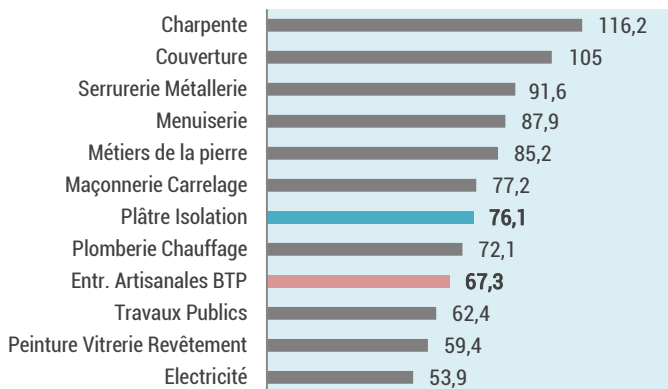
ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Salariés	38 105	38 290 ↗	37 989 ↘
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	3 181	3 076 ↘	2 891 ↘
Décès	1	4 ↗	7 ↗
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	189	203 ↗	176 ↘
Journées perdues	187 907	180 976 ↘	181 771 ↗

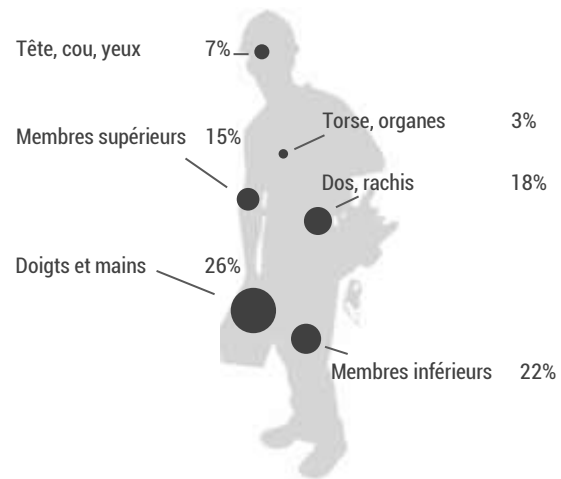
Répartition des accidents de travail par taille d'entreprise



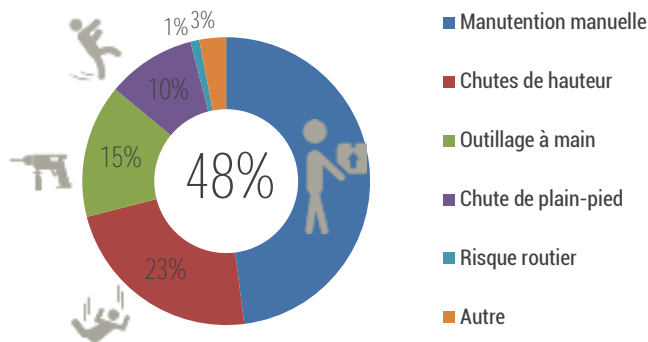
Accidentologie selon l'activité (IF)



Siège des lésions



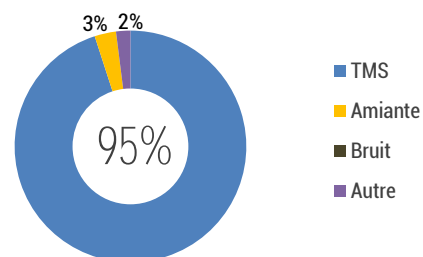
Cause des accidents



MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
MP	188	179 ↘	227 ↗
Nouvelles IP	98	85 ↘	103 ↗
Décès	0	0 →	1 ↗
Journées perdues	43 597	43 372 ↘	47 737 ↗

Répartition des MP par catégorie



Source : CNAMTS

ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
AT trajet	152	127 ↘	117 ↘
Nouvelles IP	15	19 ↗	10 ↘
Décès	0	0 →	0 →



80 jours

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2013.



1 salarié plâtrier isolateur sur 13 victime d'AT en 2013



1 accident toutes les 37 min
Jours ouvrés, heures travaillées

La sinistralité dans les entreprises artisanales des Métiers ET TECHNIQUES du Plâtre et de l'**ISOLATION** (MTPI)

Note méthodologique

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2013 dans les entreprises artisanales de plâtrerie et d'isolation (établissements de **moins de 20 salariés**). Sont comptabilisés les sinistres AT-MP ayant entraîné une première indemnisation en espèces pour arrêt de travail, d'au moins 24 heures, pour incapacité permanente et/ou décès. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAMTS.



Périmètre
MTPI



cible
**Salariés des entreprises
artisanales**



période
Année 2013

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales plâtrerie et d'isolation pour identifier ses spécificités et engager des actions de prévention plus ciblées.

Indicateurs

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Définitions

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de plâtrerie et d'isolation regroupent les codes NAF 4329A et 4331Z.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.